

# PROGRAMME D'AUTO-INSPECTION



## Nous contacter :

120, rue Saint-Joseph

GoA 1So

Tél. : 418-286-4511

Fax : 418-286-6511

info@deschambault-grondines.com

attitudes sécuritaires face aux risques d'incendie et d'apporter les correctifs nécessaires à des situations dangereuses.

## Suivi:

Il est primordial dans l'implantation du programme d'auto-inspection de garantir la véracité des informations fournies par l'occupant de la résidence. A cet effet, une visite d'inspection de certains bâtiments choisis au hasard des envois qui ont été retournés conformes, pourrait être faite par un membre du SSI.

## DES RISQUES FAIBLES ET MOYENS

### Objectifs généraux:

Les principaux objectifs visés sont de réaliser sur une période de cinq ans le programme d'auto-inspection de tous les bâtiments (risques faibles) des municipalités de la MRC et vérifier certains équipements voués à la prévention des incendies dont obligatoirement les avertisseurs de fumée.

### Objectifs spécifiques:

De, le programme vise à faire prendre conscience à la population que le premier acteur pour assurer la sécurité incendie chez elle, c'est la personne. Il permet également d'indiquer des comportements et des

---

**Tous les citoyens sont invités à compléter ce formulaire et à le retourner à l'Hôtel de Ville, par la poste, par courriel ou par fax.**

## AVERTISSEURS

Possédez-vous des avertisseurs de fumée, à chaque étage y compris au sous-sol ?

OUI  NON

En appuyant sur le bouton text de vos avertisseurs de fumée, ont-ils fonctionné ?

OUI  NON

Changez-vous régulièrement les piles de vos avertisseurs de fumée ?

OUI  NON

Est-ce que vos avertisseurs de fumée ont moins de 10 ans ?

OUI  NON

*Après 10 ans les avertisseurs de fumée, y compris ceux électriques, deviennent moins performants à détecter la fumée.*

Êtes-vous relié à une centrale d'alarme ?

OUI Si oui, nom de la compagnie : \_\_\_\_\_  NON

Possédez-vous un avertisseur de monoxyde de carbone ?

OUI Si oui, nom de la compagnie : \_\_\_\_\_  NON

*Le monoxyde de carbone (CO) est produit lorsqu'un véhicule ou un appareil brûle un combustible comme l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane et le bois. Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence. Il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont une quinzaine sont mortelles. Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence. Un avertisseur de fumée ne protège donc pas contre le CO.*

## ÉLECTRICITÉ

Est-ce que votre panneau électrique est dégagé de tout objet (1 mètre (3pieds) du panneau) ?

OUI  NON

Y a-t-il un dégagement de chaleur anormal au panneau ?

OUI Si oui, faites vérifier par un électricien  NON

Avez-vous une ou plusieurs rallonges électriques raccordées en permanence ?

OUI Si oui, vous devriez prévoir faire ajouter un eprise électrique permanente  NON

Y a-t-il des fils électriques qui passent sous vos tapis ?

OUI  NON

## CHAUFFAGE

Chauffage principal :

Électrique  Bois  Huile  Propane Précisez : \_\_\_\_\_

Chauffage secondaire :

Électrique  Bois  Huile  Propane Précisez : \_\_\_\_\_

Les dégagements autour de votre poêle à combustion solide respectent-ils les distances de votre plaque d'homologation ?

OUI  NON

Votre cheminée a-t-elle été ramonée dans la dernière année ?

OUI Si oui, par qui \_\_\_\_\_  NON

Placez-vous des cendres chaudes dans un récipient métalliques au moins 72 heures avant d'en disposer ?

OUI  NON

## EXTINCTEUR

Possédez-vous un extincteur portatif ?

OUI  NON

## DIVERS EXTÉRIEUR